

Contrat de distribution de logiciels

- IDENTIFICATION DES PARTIES
- PRÉAMBULE
- OBJET
 - Concession du droit de distribution des produits logiciels
 - Distribution physique à l'intérieur d'un territoire (OU: segment de marché)
 - Distribution électronique via Internet
- CONSIDÉRATION
 - Redevances
 - Adresse physique ou électronique de facturation
 - Termes et conditions de paiement
- DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
 - Représentants des parties
 - Communications électroniques
 - Obligations du développeur
 - Obligations du distributeur
 - Propriété intellectuelle
 - Définitions
 - Principe général
 - Respect de la propriété intellectuelle des tiers (par le développeur)
 - Respect de la propriété intellectuelle des tiers (par le distributeur)
 - Licence de distribution physique concédée au distributeur (produits logiciels)
 - Licence de distribution électronique concédée au distributeur (produits logiciels)
 - Licence de reproduction concédée au distributeur (produits logiciels)
 - Conditions spécifiques à la reproduction des produits logiciels
 - Licence de traduction concédée au distributeur (produits logiciels)
 - Conditions spécifiques à la traduction des produits logiciels
 - Sous-licence d'utilisation concédée aux utilisateurs finaux (produits logiciels)
 - Licence d'utilisation concédée au distributeur (marques de commerce)
 - Approbation des éléments promotionnels et publicitaires
 - Engagements spécifiques du distributeur
 - Conséquences en cas de non-respect des engagements
 - Mentions des droits de propriété intellectuelle et crédit de la distribution

- Droit de premier refus (propriété intellectuelle du développeur)
 - Droit de premier refus (entreprise du développeur)
 - Engagement de confidentialité et de non-divulgateion
 - Exclusivité de la distribution physique des produits logiciels
 - Exclusivité de la distribution électronique des produits logiciels
 - Exclusivité des services du distributeur
 - Engagement de non-concurrence
 - Engagement réciproque de non-sollicitation de personnel
 - Prise de commandes sur le réseau Internet
 - Prix de vente au détail suggéré par le développeur
 - Bons de commande du distributeur
 - Quotas de vente devant être atteints par le distributeur
 - Relation entre les parties
 - Sous-traitance
 - Services additionnels
 - Contrôle de qualité et tests des produits logiciels selon la norme ISO 9126
 - Représentations et garanties du distributeur
 - Représentations et garanties du développeur
 - Formation fournie par le développeur
 - Support technique fourni par le développeur
 - Garantie de remplacement des produits logiciels
 - Défaut de sécurité, défaut de fonctionnement ou vice caché
 - Version corrigée ou mise à jour des produits logiciels
 - Version nouvelle, augmentée ou améliorée des produits logiciels
 - Limitation de garantie
 - Limitation de responsabilité
 - Clientèle développée par le distributeur
 - Informations personnelles divulguées par les clients du distributeur
 - Livres, registres et pièces justificatives du distributeur
 - Vérification des livres, registres et pièces justificatives par le développeur
 - Rapports du distributeur devant être fournis au développeur
 - Transfert des risques
 - Dépôt de garantie
 - Autres contrats de distribution plus favorables
 - Intérêts
 - Changement de taux ou ajout de taxes
 - Frais de perception
 - Suspension du traitement des bons de commande en cas de non-paiement
 - Absence d'intermédiaire
 - Frais professionnels relatifs au présent contrat
- DISPOSITIONS GÉNÉRALES
 - Force majeure
 - Autonomie des dispositions
 - Avis
 - Titres
 - Annexes

- Absence de renonciation
 - Droits cumulatifs et non alternatifs
 - Totalité et intégralité de l'entente
 - Modification du contrat
 - Genre et nombre
 - Incessibilité
 - Computation des délais
 - Devises
 - Lois applicables
 - Élection de domicile
 - Exemplaires
 - Portée du contrat
 - Solidarité
 - Écoulement du temps
-
- ENTRÉE EN VIGUEUR DU CONTRAT
 - DURÉE DU CONTRAT
 - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT
 - FIN DU CONTRAT
 - Motifs
 - Effets
 - Obligations du développeur
 - Obligations du distributeur
 - RECONNAISSANCE DES PARTIES
 - SIGNATURE DES PARTIES
 - ANNEXE: Spécifications